

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** JY MEYER , M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 8

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 09/12/2025

**Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND**

**Absents** : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

**En présence des suppléants non-votants** : JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2026-2030) avec le Centre socioculturel Le Palabre pour la Ludothèque.**

Considérant le projet d'intérêt public local de l'action Ludothèque initié et conçu par l'association, conforme à son objet statutaire,

Rappelant que l'objet de l'association a pour but de développer au travers de cette action et par le jeu son rôle éducatif, social et culturel en proposant des espaces ludiques (mise à disposition de jeux, jouets...) et des animations autour du jeu,

Considérant la compétence de la CCBA, permet de conduire toutes les actions favorisant le partenariat avec les différentes structures en charge du soutien, du maintien et du développement d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans la limite des modalités définies par délibération du conseil communautaire,

Considérant que le programme d'actions présenté par l'association participe de cette politique,

Vu la délibération n°12072018-09 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2018 adoptant la modification de ses statuts pour la prise de compétence de la Ludothèque et du LAEP et autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat et d'objectifs avec les structures associatives concernées par les projets ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 autorisant le président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et les communes signataires pour 2026-2030 ;

Vu le Bureau du 25 novembre 2025,

Vu la commission services à la population du 4 décembre 2025,

Il est proposé de signer, avec le Centre Socioculturel Le Palabre, une convention d'objectifs et de moyens établissant les engagements et obligations de chacune des parties, pour une durée de 5 ans conformément à la durée de la CTG prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et s'achevant au 31 décembre 2030.

Le coût total estimé éligible de l'action sur la durée de la convention est évalué à 447 325 €

répartis comme suit :

- Pour l'année 2026 : 87 821 €
- Pour l'année 2027 : 89 187 €
- Pour l'année 2028 : 89 187 €
- Pour l'année 2029 : 90 563 €
- Pour l'année 2030 : 90 563 €

La CCBA contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 65 000 € par an.

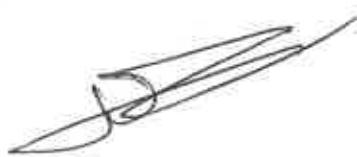
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer la convention telle que présentée et annexée ;
- Charge le Président de faire procéder à tout contrôle tel que prévu dans la convention pour permettre le versement, au CS Palabre, des participations prévues par la convention ;
- Précise que les crédits nécessaires au versement de la participation de la CCBA sont prévus au budget, c/6574-64.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE




Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

